

IMAGE DES PRINCIPAUTÉS DANUBIENNES DANS UN QUOTIDIEN FRANÇAIS EN 1856

ANNE-MARIE CASSOLY

(Strasbourg)

Quelle était la perception de la situation en Europe et principalement de la Moldavie et de la Valachie, dans une ville française de province, loin des débats de la capitale, mais cependant proche des Etats allemands et autrichiens? La communication suivante rend compte des résultats de la lecture des éditions de 1856 du quotidien bilingue, « *Le Courrier du Bas-Rhin – Niederrheinischer Kurier* »¹ publié à Strasbourg depuis 1787. Cette démarche a donc pour objet d'étudier l'affaire des « Principautés danubiennes » sous l'angle particulier de sa représentation, à partir d'un organe de presse régional, mais largement ouvert sur les questions internationales.

Le 25 février 1856, le nouveau palais des Affaires étrangères à Paris accueillait la « Conférence » convoquée pour régler la question cruciale du moment: les suites de la guerre de Crimée. A la table des négociations sept Etats : d'une part les représentants des pays belligérants, la Russie et l'Empire ottoman, d'autre part ceux qui avaient pris la défense de la Turquie: la France, l'Angleterre, la Sardaigne mais aussi la Prusse et l'Autriche, cette dernière en raison de ses efforts de médiation. Si le traité, signé le 30 mars 1856, préfigurait une Europe fondée sur le principe des nationalités, les plénipotentiaires se souciaient d'une nouvelle organisation pour les Principautés danubiennes.

La célébration du 150^e anniversaire de ce traité a commencé en France par plusieurs manifestations destinées à fournir des repères sur cet événement historique². Et en Roumanie l'Académie et l'Université de Craiova ont saisi

¹ Voir BAMS : Archives Municipales de la ville de Strasbourg.

² Le ministère des Affaires étrangères a organisé, le 24 et 25 mars 2006, un *colloque au musée d'Orsay* à Paris avec pour thème « *Le congrès de Paris (1856), événement fondateur* », avec des intervenants des pays signataires ou concernés par certaines clauses, comme la Roumanie, en vue d'une réévaluation de la portée de l'événement dans l'histoire de l'Europe.

– Les *salons du quai d'Orsay* ont été ouverts au public avec deux *expositions* « *De Sébastopol au Quai d'Orsay : le traité de Paris (1856)* » et « *Le Quai d'Orsay : 150 ans d'histoire* ».

– Une *exposition* à l'*Hôtel des Invalides* à Paris, « *Napoléon III et l'Europe* » à partir de septembre 2006, présente différents traités, cartes, tableaux, photographies sur cette période de l'histoire de l'Europe. Imageries populaires, affiches de propagande et caricatures. Edition d'un catalogue.

l'occasion pour faire de ce jubilé un temps fort de ce qui marque l'acte du changement pour les Principautés.

I. LA QUESTION D'ORIENT ET LA PRESSE

Comment cerner cet épineux problème des Principautés ? Comment faire dialoguer des traditions historiographiques, la française et la roumaine qui, pour être proches, n'en mobilisent pas moins des questionnaires, des méthodes, des objectifs divergents ?

I. STRASBOURG ET LE TRAITÉ DE PARIS DE 1856

L'Alsace, région frontière, est un grand centre de presse national et international. Si les publications sont nombreuses, il en est beaucoup, de tendance modérée ou extrémiste, qui connaissent une périodicité assez capricieuse.

« *Le Courrier du Bas-Rhin – Niederrheinischer Kurier* », retenu pour cette analyse, est un journal de grand format, de quatre pages, donnant des nouvelles de France et très abondamment de l'étranger, grâce aux dépêches qui lui parviennent des grandes capitales. Ce quotidien, né peu avant la Révolution Française, sera souvent suspendu car s'il tire, comme les autres périodiques, ses informations des gazettes étrangères, il lui arrive de les publier sans avoir l'autorisation officielle, et avant Paris, la capitale.

Quotidien politique, d'orientation républicaine avant 1848, il évolue vers la gauche. Il est le défenseur du libéralisme protestant, prudemment néanmoins pour échapper aux interdictions. Opposé à Napoléon III, comment voit-il les négociations internationales parisiennes sous la direction du comte Walewski ? Celui-ci allait donner un moment de gloire et de prestige à la France qui appuie à fond le dossier moldo-valaque.

Le traité est là, aussi ferme que tous les autres traités ! pour mettre fin à un conflit de trois ans en Orient, lié aux prétentions du tsar Nicolas I^{er} d'assurer la protection des chrétiens orthodoxes dans l'Empire ottoman. De fait la Russie se trouvait aux prises avec une coalition européenne. Ses troupes allaient résister 11 mois à Sébastopol contre un bloc de cinq forces alliées, largement supérieures en armement, avant d'abandonner la lutte en septembre 1855. Alexandre II, successeur de Nicolas, acceptait de s'engager dans des négociations de paix.

Le traité a-t-il été appliqué ? Dans la forme il était certainement le fruit d'un laborieux compromis diplomatique, les questions plus épineuses étant du ressort de

– Une exposition au Palais du Rhin à Strasbourg, en octobre 2006, organisée par le Ministère des Affaires étrangères roumain et le directeur du Musée d'Histoire de Galati, Stefan Stanciu, sur la « *Commission européenne du Danube 1856–1948* ». Edition d'une brochure.

commissions qui devaient se réunir ultérieurement. Pour la Roumanie les différends demeuraient : celui de l'organisation des Principautés en un nouvel Etat, mais aussi le tracé des frontières avec la Russie, ainsi que l'évacuation des Principautés par les troupes autrichiennes. Si les limites géographiques en Bessarabie pouvaient être réglées par le traité général, le territoire concédé par la Russie devait retourner à la Moldavie mais que devenait la suzeraineté de La Porte ?

2. LE DILEMME DU PROTECTORAT

La presse française informait ses lecteurs sur les dilemmes de trois Etats :

« La Moldavie et la Valachie sont en effet enclavées entre la Russie, l'Autriche et la Turquie; elles ont, pour chacune de ces puissances, un puissant intérêt; elles font partie intégrante de l'empire turc, la Russie y exerçait un protectorat, l'Autriche les protège aujourd'hui de fait, puisque ses armées les occupent. »³

Voilà le problème, clairement posé, dès le début des négociations parisiennes, avec les positions respectives de chacun.

Les Russes, devant la destruction de leur pays, ne pouvaient qu'accepter le traité proposé. Restait la renonciation au protectorat, à laquelle ils se résigneront, contraints et forcés, pour satisfaire l'Europe. Lourd cauchemar pour les Principautés, il s'agissait :

« de régulariser une situation irrégulière et sans cesse menaçante, de donner aux Principautés une organisation qui les soustraie au protectorat ou, pour mieux dire, à la domination russe, et qui soit assez solidement établie pour garantir leur indépendance »⁴.

Les Autrichiens, chargés d'occuper militairement la Moldavie et la Valachie afin de s'interposer entre les armées du sultan et celles du tsar traîneront les pieds pour les évacuer⁵. En effet l'Autriche, espérant établir une domination morale sur ces provinces, n'était guère favorable à la création d'un nouveau royaume :

³ *Le Courrier* ..., 10 avril 1856.

⁴ *Le Courrier*..., 12 mars 1856, éditorial signé par Lejolivet.

⁵ Pendant cette occupation, qui n'était pas la première dans l'histoire des Principautés, l'Autriche y a fait des enquêtes. L'on connaît le mémoire rédigé par une commission d'officiers d'état-major de l'armée autrichienne, dans lequel sont exposés tous les avantages politiques, stratégiques, commerciaux offerts par les Principautés.

« Les avantages commerciaux surtout sont immenses : par la Valachie, l'Autriche dominerait le cours du Danube presque jusqu'à son embouchure, et elle arriverait si près de la mer Noire qu'il ne resterait plus qu'une enjambée à faire pour atteindre les bords. » (Éditorial du 11 février 1857)

« Cette petite souveraineté qui compterait environ un million et demi de Valaques et de Bulgares, pourrait exercer une certaine attraction sur les habitants de race valaque qui habitent le territoire autrichien, la Boukowine, la Croatie, la Transylvanie ; et l'Autriche verrait certainement d'un mauvais œil les relations qui s'établiraient entre les habitants de ce petit Etat indépendant et ses propres populations de race valaque. »⁶

L'Autriche s'opposera ainsi à la réunion à Jassy des notables du pays pour rédiger un mémoire destiné à faire valoir leurs vœux et revendications devant la conférence française. Pourquoi aurait-elle plus de droits que la Turquie ou la Russie, s'interroge la presse ? Pense-t-elle récupérer un protectorat sur les Principautés ? à quel titre et sous quel prétexte⁷ ?

Reste la réponse des Turcs ? La Moldavie et la Valachie étaient des provinces placées sous le protectorat russe. Le protectorat supprimé, la Turquie pensait purement et simplement récupérer de droit les deux territoires et jouait habilement la voie diplomatique. Ainsi Ali-Pacha, représentant du sultan, s'opposait systématiquement à tout nouveau protectorat, ou tout plan de réunir la Moldavie et la Valachie en y plaçant un souverain européen.

Enfin toute l'Europe n'avait pas les yeux rivés sur Paris dans l'attente d'une ligne à suivre. Des blocs étaient là avec leurs chasses gardées et leurs clients obligés. Les armes déposées, le monde se divisait déjà en zones d'influence économiques, en particulier sur le Danube, cherchant à préserver leurs intérêts avec plus ou moins de cynisme selon les acteurs.

Néanmoins ce conflit devait permettre aux puissances occidentales de prendre des dispositions. Le problème était plus aisé à poser qu'à résoudre. Le congrès des diplomates pouvait fort bien analyser ce qui ne convenait pas aux Principautés, mais pouvait-il pour autant imposer une solution pour l'avenir ?

Le programme dans l'état d'esprit de l'opinion était de consulter les populations danubiennes, leur faire choisir une organisation conforme à leurs vœux, puis de proposer une constitution en la faisant sanctionner par la puissance suzeraine, le sultan. Ces différents points sont largement développés parce qu'il s'agit d'expliquer, de décortiquer, les événements pour mieux comprendre ce qui se passe dans cette partie de l'Europe.

II. L'OPINION PUBLIQUE FRANÇAISE FACE AUX PRINCIPAUTÉS

Comment saisir l'opinion publique française sinon à travers la presse, reflet de la société mais désireuse aussi de satisfaire ses lecteurs. Editoriaux plus ou

⁶ *Le Courrier*..., 10 avril 1856.

⁷ *Le Courrier* ..., 11 février 1857.

moins longs, articles nombreux ou dépêches spéciales en provenance de villes étrangères permettent de suivre les tribulations de la question moldo-valaque.

1. LES PRÉLIMINAIRES À L'ORGANISATION D'UN ÉTAT

Aux diplomates de régler l'organisation future des deux Principautés selon le programme d'une stratégie tracée depuis plusieurs mois. Ainsi dès le 11 janvier 1856, « *Le Courrier du Bas-Rhin* » informait ses lecteurs sur les modalités de la création d'un nouvel Etat en Europe. Il faisait connaître les propositions faites par le comte Esterhazy au nom du gouvernement autrichien :

*« Les Principautés danubiennes recevront une organisation conforme à leurs vœux, à leurs besoins, à leurs intérêts, et cette nouvelle organisation pour laquelle, la population sera elle-même consultée sera reconnue par les puissances contractantes et sanctionnées par le Sultan, comme émanant de son initiative souveraine. Aucun Etat ne pourra, sous un prétexte quelconque, sous aucune forme de protectorat, s'ingérer dans les questions d'administration intérieure des Principautés. Elles adopteront un système définitif permanent, réclamé pour leur position géographique et aucune entrave ne pourra être mise à ce que, dans l'intérêt de leur sécurité, elles fortifient comme elles l'entendront, leur territoire contre toute agression étrangère. »*⁸

Des discussions à ce sujet démarrèrent évidemment à Constantinople sous l'égide du grand vizir Ali-Pacha, du ministre des affaires étrangères Fuad-Pacha, du prince roumain Callimachi, de l'ambassadeur de France de Thouvenel, de lord Stratford de Redcliffe et de l'autrichien le baron de Prokesch-d'Osten⁹.

On observe qu'avant l'ouverture de la Conférence, les journaux mettaient l'accent sur l'importance européenne des Principautés, et présentaient le prince Callimachi comme chargé des réformes relatives aux sujets chrétiens de l'empire¹⁰.

Quelle serait cette organisation ? Aux délégués moldo-valaques de faire des propositions¹¹. Le problème était habilement débattu à travers la publication de brochures, d'articles dans divers journaux européens, afin d'obliger le Congrès à s'en préoccuper. S'il faut en croire la « *Gazette de Cologne* », il fallait :

*« réunir la Moldavie et la Valachie en un Etat complètement indépendant, qui serait reconnu comme tel par toutes les puissances de l'Europe et à la tête duquel on mettrait un prince pris dans une des dynasties régnantes et qui deviendrait chef de dynastie à son tour »*¹².

⁸ *Le Courrier...* du 11 janvier 1856, article repris du journal « *L'Indépendance belge* ».

⁹ *Le Courrier...*, du 25 janvier 1856, dépêche télégraphique en provenance de Marseille.

¹⁰ *Le Courrier...*, 27 janvier 1856.

¹¹ *Le Courrier...*, 11 mars 1856, Dépêche de Berlin, p.1.

¹² *Le Courrier...*, 12 mars 1856, p. 1.

Sur ce dernier point le journaliste semblait dubitatif. En admettant le principe d'une Moldo-Valachie indépendante, il resterait à désigner le prince qui aurait la mission peu facile de prendre en main les rênes de ce nouvel Etat. Ce scepticisme était-il de nature à freiner les négociations ?

Nullement : la Moldavie, où soufflait un vent de réformes grâce à son hospodar Grégoire Ghica, envoyait dépêches sur dépêches jusqu'à Strasbourg pour proposer une juridiction identique aux deux Principautés, en accord avec La Porte¹³.

Le Congrès allait siéger dans cet état d'esprit, la paix devait être signée mais pas ratifiée. Les plénipotentiaires savaient que, le Congrès n'étant pas dissous, des questions importantes restaient à régler, dont celle des Principautés. La presse s'interrogeait : pourquoi n'y a-t-il pas eu de solution dans le traité général ?

2. LA MOBILISATION POUR L'UNION

À la presse écrite de jouer pleinement son rôle. Le 10 avril 1856, le rédacteur en chef Cossat, rédigeait un long éditorial dans « *Le Courrier du Bas-Rhin* » intitulé « La Question des provinces danubiennes ». Un véritable appel et sursaut face au problème laissé en suspens¹⁴. Le traité prévoyait certes une organisation mais dans des termes vagues, les mêmes que ceux du projet Esterhazy, dévoilant à l'évidence que la demande n'était pas mûre.

Question lancinante : la Moldavie et la Valachie seraient-elles réunies ou continueraient-elles à garder une administration différente ? La position des plénipotentiaires européens allait manifestement varier au cours des mois. Si la France et l'Angleterre s'étaient prononcées à l'origine pour la réunion, la Russie et l'Autriche s'y opposaient, la Turquie semblait hésitante. La situation avait changé. La France n'avait pas varié, la Russie paraissait s'abstenir, mais la Turquie et

¹³ *Le Courrier...*, 20 mars 1856. Voici quelques mesures :

«Une commission moldo-valaque sera convoquée à Constantinople pour élaborer une nouvelle législation identique pour les deux Principautés, sous la surveillance de la Sublime-Porte.

«Il sera élaboré par la même commission un projet pour l'institution d'un sénat composé des premiers notables du pays, l'assemblée générale étant abolie.

«Aussitôt après la conclusion de la paix, les princes régnants seront remplacés par une caïmacanie nommée par la Porte, qui gouvernera le pays de concert avec un commissaire turc, jusqu'à leur définitive organisation.

«Le Sénat sera constitué sous leur surveillance. Cette caïmacanie surveillera aussi le choix de trois candidats à la principauté fait parmi les grandes familles du pays.

«Les deux princes seront élus par la Porte parmi les candidats susmentionnés; ils seront nommés à vie et ils ne pourront être destitués que pour cause de haute trahison.

«Vu que les provinces de Moldavie et de Valachie forment une partie intégrante de l'Empire ottoman, toutes les mesures d'utilité publique, de commerce, d'industrie qui seraient adoptés pour les autres Etats du sultan, seront aussi appliquées dans les provinces indistinctement.»

¹⁴ *Le Courrier...*, 10 avril 1856.

l'Angleterre se joignaient à l'Autriche pour empêcher tout rapprochement des deux Principautés¹⁵.

Fallait-il alors précipiter les choses, appliquer les recommandations du Congrès de Paris, faire nommer les deux *divans ad hoc*, avec mandat d'exprimer les vœux des populations directement concernées par les modifications à introduire dans leur administration ? La Porte lançait un *firman* dans ce sens aux puissances signataires du traité de Paris, ce qui ne manquera pas de provoquer une crise gouvernementale¹⁶. La réorganisation des deux Principautés demeurait sans solution immédiate car les *divans* ne pouvaient légalement être convoqués, tant que les troupes autrichiennes occupaient encore le pays.

La Valachie et Moldavie étaient dans une position très particulière. En possession d'institutions propres, elles jouissaient de franchises et de privilèges anciens : il ne s'agissait donc que de leur assurer le maintien de ces avantages, en les plaçant sous la garantie du droit européen.

3. LA POSITION DE NAPOLÉON III

Napoléon III saisira l'occasion du Congrès de Paris pour se prononcer formellement en faveur des deux Principautés. Déjà dans les conférences de Vienne, la France avait montré qu'une union était la meilleure solution pour former une « *barrière utile à l'empire turc contre la Russie* » dans cette zone stratégique, loin d'être incompatible avec les droits de suzeraineté de la Turquie¹⁷.

Aussi le gouvernement de Napoléon III avait, dès le début, exprimé sa manière de voir sur cette importante question. Il n'a cessé de la défendre, face à ses détracteurs ou envers Constantinople. Il ne désespérait pas de voir prévaloir ses idées dans les conseils des puissances, sûr qu'elles seraient un gage de sécurité et d'indépendance extérieure¹⁸.

Au milieu d'avis si différents et de propositions contradictoires, trouverait-on un système qui convienne à la fois à la Turquie et à la Russie, à l'Autriche et à la Prusse, à l'Angleterre et à la France ? Ou bien allait-on vers de nouvelles complications de ce problème politique¹⁹ ?

La presse relevait le défi. Que faisait-on du souhait des populations elles-mêmes ?

« Sera-t-il facile de contrarier ce désir ? sera-t-il sage et habile d'imposer aux Principautés une organisation différente, qui n'aurait pas les sympathies des populations et qui, semant partout le mécontentement et la division,

¹⁵ *Le Courrier* ..., éditorial de Cossat, 9 novembre 1856.

¹⁶ *Le Courrier*..., 29 novembre 1856.

¹⁷ *Le Courrier*..., journal du 5 février 1857, avec la signature du journaliste Evrard.

¹⁸ *Le Courrier*..., 5 février 1857.

¹⁹ *Le Courrier*..., éditorial de Cossat, le 1^{er} janvier. 1857.

ouvrirait de nouveau une libre carrière aux intrigues des puissances étrangères voisines. »²⁰

Cette question occupait la première place dans l'opinion publique. Un nouvel éditorial, sur « La question des Principautés danubiennes » remettait à l'ordre du jour l'application des articles 23, 24 et 25 du traité de Paris, stipulant :

*« qu'une commission composée de représentants des puissances contractantes se réunirait à Bucarest pour entendre les vœux des populations moldo-valaques »*²¹.

Des organes légaux devaient transmettre les observations afin que la Commission puisse à nouveau se réunir à Paris. Constantinople se devait de faire élire les fameux *Divans*. En fait cette législation, mélange de dispositions incohérentes, souvent contradictoires, permettait au gouvernement ottoman de peser sur les élections et de fausser l'expression de l'opinion du pays.

*« Les électeurs sont divisés en castes ou ordres, au nombre de cinq, soumis à des conditions diverses pour l'électorat et l'éligibilité. Les grands boyards, tous fonctionnaires civils ou militaires, ont, par la classification établie, la plus grande influence ; l'ordre des grands boyards aura seul le tiers des voix dans la future assemblée. C'est déjà une immense garantie que s'est réservée le gouvernement turc, et une grande chance que les vœux des Divans ne viendront pas contrarier ses intentions. »*²²

Le gouvernement semblait craindre l'explosion de manifestations. Pourquoi ? Deux partis étaient en présence, l'un favorable au *statu quo*, refusant tout lien ou administration commune entre les deux provinces, l'autre voulant l'union politique, administrative et gouvernementale, la considérant comme :

« le seul moyen d'inoculer des éléments de force et de vie à ces populations qu'un long joug a courbées, comme le seul moyen de leur donner à la fois la prospérité intérieure, et au dehors l'indépendance nécessaire pour qu'elles puissent au besoin servir de barrière à l'Europe contre les empiètements de la Russie ».

Face à la montée des oppositions, La Porte s'efforçait d'étouffer les revendications en intimidant la population puis en lançant de faux programmes tout en muselant la presse :

« Toutes les publications destinées, à l'approche des élections générales, à éclairer le pays sur les importantes questions qui doivent être

²⁰ *Le Courrier...*, éditorial de Cossat, le 11 février 1857.

²¹ *Le Courrier...*, 30 avril 1857.

²² *Le Courrier...*, 30 avril 1857.

prochainement soumises à ses délibérations, sont rigoureusement interdites ; les journaux jugés favorables à la réunion ne peuvent, même en se soumettant aux prescriptions de la censure nouvellement rétablie, obtenir l'autorisation de paraître, tandis qu'on laisse à leurs adversaires la liberté la plus complète d'exprimer leur opinion. Ceux-ci profitent de ce silence forcé et de l'impossibilité de rectification pour se livrer à des menées d'une rare impudence. »

Mais devant les débordements, les exaspérations, les abus de toute sorte, les Principautés se tournaient vers la France :

*« elles comptent sur l'intervention des puissances signataires du traité de Paris pour qu'à l'égard de la Moldavie et de la Valachie, ce traité soit fidèlement et loyalement exécuté ».*²³

Comment faire prévaloir leurs doléances quand certaines puissances s'éloignaient déjà de cette partie d'Europe, préoccupées qu'elles étaient par d'autres problèmes plus brûlants ?

III. LE DÉFI DES MOLDO-VALAQUES

Comment ne pas bousculer les diplomates chargés de régler leur sort, comment ne pas heurter les différentes puissances qui chacune échafaudait des solutions différentes ? La nouvelle stratégie était de produire, de diffuser des informations, de s'ouvrir à la presse, de gagner le public étranger, de mieux valoriser leur image auprès des instances de la Commission²⁴.

1. DES RÉFORMES AUDACIEUSES DU PRINCE GHICA

Depuis de longs mois, la population moldave s'efforçait de montrer un enthousiasme chaleureux pour les alliés, souscrivant même à des aides au profit des blessés des armées²⁵ ? Cela leur semblait utile et proche de leurs préoccupations. Ces informations on juge à propos de les communiquer aux intéressés, pensant qu'elles pouvaient jouer un rôle dans le débat sur les questions danubiennes au niveau international.

Le prince Grégoire Ghica tentait de bénéficier du soutien de certains. Pour cela il allait bousculer les habitudes, tenter de faire bouger la situation en osant

²³ *Le Courrier...*, article de Cossat, 26 mai 1857.

²⁴ C'est le baron de Talleyrand-Périgord qui viendra dès le 16 juillet à Bucarest, par voie d'eau de Budapest à Giurgiu, en tant que commissaire.

²⁵ *Le Courrier...*, nouvelle de Jassy, en date du 3 février 1856, annonce le versement de 4 420 ducats (54 513 Francs) par Mr Negri à l'ambassadeur de France à Constantinople.

certaines réformes. La plus incroyable est le projet de loi introduisant la liberté de presse comme :

« étant le seul moyen de former l'opinion publique, surtout dans un pays qui marche dans la voie du progrès même d'instruire souvent le gouvernement des besoins de la nation »²⁶.

Si la liberté sans limite offrait des dangers de troubles et d'anarchie, elle pouvait selon Ghica élever son pays au niveau des nations les plus civilisées.

Que de nouvelles sur la Moldavie ! Grégoire Ghica y abolissait d'abord l'esclavage des tziganes²⁷ moyennant une indemnité pour les propriétaires. Mais bon nombre, dans le but de soutenir l'action du prince, refusèrent les sommes allouées²⁸. Au moment où la Turquie se battait, on peut s'interroger sur la portée de telles réformes....

Que dire des habitudes des populations ?

« Les Moldaves, ainsi que tous les peuples jeunes dans la civilisation, s'attachent plus à la forme qu'au fond. La religion, la morale, les arts, l'industrie ne sont encore considérés par eux que sous leur côté le plus superficiel. »²⁹

L'aristocratie se compose de plusieurs classes hiérarchisées ouvertes aux lettres.

« La nature impressionnable des Moldaves les porte naturellement à la poésie. Nulle part nos grands poètes ne sont peut être lus avec autant d'avidité que sur les bords du Pruth ou du Danube. Plusieurs revues mensuelles remplies de poésies, prouvent un mouvement intellectuel très prononcé ; les femmes, loin d'y être étrangères, ont un culte pour la poésie et composent elles-mêmes fort agréablement. »³⁰.

2. DES CONTRATS DE NAVIGATION SUR LE DANUBE

Au lendemain de la guerre, l'économie reprenait ses droits. L'apparition du premier pavillon français sur le Danube, en concurrence avec la marine autrichienne qui jusqu'au traité de Paris avait régné sans partage sur ce fleuve, fut saluée avec sympathie.

Signalons ici l'exploration du fleuve par le capitaine Magnan sur le vapeur *le Lyonnais*, parti de Marseille pour entrer dans la mer Noire, en compagnie du

²⁶ *Le Courrier...*, 5 mars 1856, p. 3.

²⁷ *Le Courrier...*, 19 février 1856.

²⁸ *Le Courrier...*, 5 mars 1856, p. 3.

²⁹ *Le Courrier...*, 26 février 1857.

³⁰ *Le Courrier...*, 26 février 1857.

strasbourgeois Parrot, co-proprétaire du bateau. Les deux hommes vont séjourner à Galatz, de mai à juillet 1856, avant de repartir sur Belgrade.

« Si cette course d'exploration avait une valeur politique incontestable, en faisant apparaître le pavillon français sur un fleuve où il était jusqu'alors inconnu, elle ne devait toutefois pas rester sans avantage pour la Compagnie. »³¹

La société française devait dans un premier temps obtenir une concession du gouvernement moldave pour la navigation sur le Pruth et le Sereth, les deux affluents du Danube qui, traversent en longueur la Principauté, avant qu'elle ne soit annulée par la Porte³². L'Autriche avait été mécontente de cet accord : elle intervint par la voie de son consul à Jassy, puis du comte Buol président du cabinet autrichien, auprès du prince Ghica, et porta l'affaire jusqu'à la Sublime-Porte, y voyant une violation du traité de Paris.

L'avis de l'ambassadeur de France de Thouvenel à Constantinople fut non pas d'appuyer ce contrat important à ce moment-là pour la France mais de soutenir le prince dans sa politique :

« L'indépendance administrative des Principautés, dit-il, ne serait plus qu'un mot vide de sens si chacune des puissances qui se sont constituées garantes du nouvel ordre de choses pouvait isolément réclamer une intervention de la puissance suzeraine (c'est-à-dire du sultan) dans les affaires intérieures des provinces vassales. »³³

Ne pouvant s'agir d'une entrave à la libre circulation sur le Danube, voulait-il ménager la Turquie et l'Autriche ?

La Commission européennes du Danube, créée en même temps que le traité, était installée à Galatz pour exécuter des travaux techniques sur le fleuve durant une période de deux années. Le canal Saint George sera choisi comme voie navigable, privilégiant le choix de l'Autriche contre la Russie qui voulait le bras de Kilia.³⁴

Concurrence sévère pour la compagnie autrichienne de navigation sur le Danube ? *Le Lyonnais* devra aller chercher son port d'attache à Belgrade. Son directeur Mathiss conclura en février 1857 avec Belgrade un traité de commerce pour des transport de laine, peaux, suifs, etc. à acheminer à Marseille. A partir de 1858, six bâtiments feront le trajet Belgrade – Galatz³⁵. Mais que d'aventures pour ces bateaux, les Autrichiens manifestant souvent de la mauvaise volonté et cherchant à contrarier leur passage, en dépit des règles internationales !

³¹ *Le Courrier...*, 25 septembre 1856.

³² *Le Courrier...*, 22 août 1856.

³³ *Le Courrier...*, éditorial de Cossat, du 25 septembre 1856.

³⁴ *Le Courrier...*, 7 janvier. 1857.

³⁵ *Le Courrier...*, 11 février 1857.

3. LA PROPAGANDE

Presque tous les journaux sont faits sur le même modèle. Il n'y a de différences que dans la couleur de l'opinion et dans la valeur des articles. La presse peut se prévaloir d'un poids réel, avec une capacité d'influence. De quoi encourager ses propriétaires à affermir leurs positions, les éditorialistes à signer des articles audacieux, ce qui permet aux lecteurs de comprendre bien au-delà de l'information proprement dite.

Au rang des défis à relever : information et désinformation se suivent à travers les dépêches dans des buts évidemment intéressés. Début octobre 1856 on annonce que les Autrichiens auraient occupé Galatz, prenant en main l'administration des affaires et celle du Danube, malgré la présence de commissaires. En réalité il s'agissait de Turcs qui se disposaient à occuper Ismail et Reni évacués par les Russes.³⁶

La Russie utilise habilement pour sa propagande le journal « Le Nord » de Bruxelles. Le gouvernement ottoman s'y prononce contre la réunion des deux Principautés :

*« Ce n'est pas, comme on aurait pu le croire, au nom du principe de sa souveraineté que la Porte réclame le maintien de la séparation, c'est surtout au nom de son intérêt propre et de celui des populations moldo-valaques, qui à son point de vue, seront plus heureuses que réunies. »*³⁷

L'Autriche se sert, elle, des journaux allemands et les articles sont souvent repris sans vérification par les journaux anglais et français. Ainsi « *l'Ostdeutsche Post* » qui annonce que la réunion des deux Principautés risque d'accroître les divisions.

*« C'est du reste la France, qui ne se trouve plus au milieu des alliées de décembre, avec la même manière de voir et la même volonté ; c'est encore la France qui n'est pas d'accord sur la question de la régularisation des frontières. »*³⁸

Ne pas oublier que les journaux allemands sont contre la France, épouvantail pour l'avenir. Les journaux anglais ont un double langage à l'égard de la France dans ce problème. Pour eux le Congrès n'a plus rien à voir dans cette affaire, il faut interpréter les résolutions. En l'absence de documents officiels illustrant la mauvaise volonté des uns et des autres, le langage des journaux nous fait clairement connaître les sentiments de leurs gouvernements respectifs.

³⁶ *Le Courrier...*, 10 octobre 1856. .

³⁷ *Le Courrier...*, 25 septembre 1856.

³⁸ *Le-Courrier...*, 12 novembre. 1856.

Au rang des défis, la Moldavie et la Valachie seront amenées à utiliser les mêmes armes, à être plus actives pour occuper cet espace public. La presse étrangère servant de support à leurs actions elle contribue en sorte à ce que les Principautés trouvent leur place dans le paysage européen. Il fallait conquérir les médias, y promouvoir leurs différences tout en défendant leurs intérêts. C'était un rôle historique à jouer pour faire apparaître l'enjeu politique de la Moldo-Valachie au niveau des grandes puissances en ce milieu du XIX^e siècle.

CONCLUSION

Les échos des événements de l'étranger arrivent de toute part à Strasbourg, ils circulent bien, parviennent en quelques heures grâce au télégraphe, et la presse joue son rôle en les transmettant le plus rapidement possible. Elle démontre que les Principautés en 1856 représentent un réel problème européen mis en avant par le Congrès de Paris. Espace géopolitique, géoéconomique et géostratégique de premier plan, derrière les affrontements juridiques du protectorat ou celui d'un nouveau statut à définir, émergent ceux du Danube et des délimitations dans le delta contrôlé au niveau de la mer Noire par la Russie et par l'Empire ottoman.

« *Le Courrier du Bas-Rhin* » sait utiliser de manière intéressante les nouvelles des autres journaux, présentées à un public avide d'informations, à la manière d'un feuilleton pour retenir l'attention. Certaines puissances en profitent amplement pour manipuler cette opinion : un jeu entre elles, selon leurs alliances, pour trouver un compromis dans la défense de leurs intérêts dans cette zone disputée de l'Europe. Ainsi l'Autriche qui n'a pas pris part aux combats, a des prétentions à peine voilées sur les Principautés. D'autres refusent la volonté de leader-ship de la France, n'acceptant pas de voir discuter et résoudre depuis Paris les grandes questions de l'Europe orientale. Mais c'est déjà le choix même du siège parisien pour le Congrès, de préférence à Londres ou à Vienne qui irrite.

Les Principautés ont usé de cette arme qu'est la presse grâce à des réseaux de correspondants. Les « quarante huitards » en particulier ont réagi, pour arracher des réformes, annuler les anciens traités, abolir le protectorat et amener les puissances dont la France à trouver une solution. Il en résultera un retentissement favorable pour la cause roumaine qui s'est ainsi internationalisée et a posé les jalons des futures étapes d'un Etat roumain aux frontières mouvantes.

Lorsque le 26 septembre 2006, le Parlement européen réuni à Strasbourg annonce l'entrée de la Roumanie dans l'Union Européenne on peut mesurer le long chemin parcouru par ce pays pour se faire une place et s'affirmer dans l'espace européen. Un siècle et demi après la Conférence de 1856, la Roumanie s'apprête à nouveau à plaider sa cause pour justifier son adhésion et jouer un rôle essentiel sur les marges orientales de l'Union Européenne.